FIÈVRES

ANTI-FIÉVREUX LÉCHELLE

Rue Lamartine No. 35, à Paris.

[illegible] HUIT JOURS, des fièvres récentes ou anciennes de tous les pays, et qui résistent au quinine.

A LA CORBEILLE FLEURIE.

Ed. PINAUD,

Parfumeur, Savonnier, Chimiste,

FOURNISSEUR DE S. M. LA REINE D'ANGLETERRE,

230, Rue St. Martin, à Paris.

Fabrique de **Parfumerie fine et Savon de toilette**, Maison réputée pour la bonne qualité de ses produits, ses parfums pour les mouchoirs, ses eaux de toilette connues dans le monde entier. Jusqu'à présent le commerce de parfumerie [illegible] par les mauvais produits qu'on expédiait sur le continent et aux [illegible]. Nous recommandons particulièrement la maison **Ed. Pinaud** comme [illegible] hors ligne pour le soin qu'elle apporte à sa fabrication et au cachet distingué que sait donner à tous les produits qui portent sa signature et sa marque.

2fps—4m

PARFUMERIES FINES DE F. LANDON.

RUE ST. DENIS No. 124, A PARIS.

[illegible] connue depuis longtemps par ses nombreuses expéditions dans les Amériques et [illegible] l'Europe, se recommande particulièrement par ses SPECIALITES, qui lui [illegible] VINAIGRE DE TOILETTE — *Frankland Water*; [illegible] SAVONS DE JOUBARBE [illegible] POMMADES, REINE des Fleurs, [illegible] PATES VELOUTINES pour les mains, et enfin TOUS [illegible] ALLUNIS & LEVIS, Pharmaciens, Nlle Orléans, coin Bienville et Royale. 2fps

EXCURSIONS DAGUERRIENNES. L'ouvrage complet, composé de **111 Planches** [illegible] MONUMENTS [illegible] VUES de PARIS [illegible] VUES d'ITALIE [illegible] OUVRAGE COMPLET en deux volumes, 130 fr. [illegible] **LEREBOURS & SECRETAN**, 13, Place du Pont Neuf, [illegible]

31—20a

BAROMETRE ANEROIDE. [illegible] **Lerebours & Secretan**, se trouve sur le cadran. Place du [illegible]

31—20a

LUNETTES [illegible] **Lerebours & Secretan**, se trouve sur la bonnette. Place du Pont [illegible]

31—20a

MICROSCOPE Biologue. [illegible] **Lerebours & Secretan** [illegible]

31—20a

CARTES A JOUER, OPAQUES,

B. P. Grimaud et Co.,

SEULS FABRICANS EN FRANCE,

RUE DE BONDY, No. 70, à PARIS.

[illegible] Cartes OPAQUES [illegible]

31—20

FEUX D'ARTIFICES,

MARIN, SUCCESSEUR DE CHAROY,

[illegible] Chapelle St. Denis, près Paris.

[illegible] transportées dans les Colonies, et [illegible]

1fps—31

SPECIALITE.

Catalogue de **Poudre Dentifrice Cruzel, rue Notre Dame des Victoires No. 7, ancien 3, à Paris.**

[illegible] pour les soins journaliers de la bouche, est garantie [illegible]

[illegible] DENTIFRICE CRUZEL laisse à la bouche une fraîcheur des plus agréables. [illegible] CRUZEL, Chimiste.

8ll—3fps—20a

REMEDES SOUVERAINS DES MALADIES DU SANG ET DES NERFS

Rue [illegible] No. 45, à Paris.

Névrosine Léchelle

[illegible]

6fp m

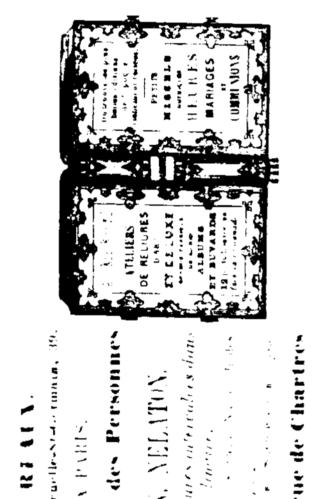

[illegible]

N. BRADNEAU SMITH,

Marchand Commissionnaire, 89, rue Gravier.

[illegible]

B. TATOUT & CO.

[illegible] rue de Chartres, [illegible] Toulouse.

[illegible]

B. TATOUT & CO.

161, rue de Chartres, [illegible] Toulouse.

MATCHES.

LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain [illegible] New York, sont à vendre chez

J. B. LANG, [illegible] rue de Chartres

[illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

[illegible]

PAUL JUGE FILS & CO.

31, rue St. Louis

Véritable Salamandre

[illegible]

Coffres-forts Salamandre,

Patentés et améliorés de **Rich:**

[illegible]

ISA C. BRIDGE,

76 Magasin

B. ANTOGNINI,

Fabricant de Billards, No. 14, rue Conti, entre Chartres et Levée.

[illegible]

Ten Pin Alley,—

[illegible]

B. Nautré, [illegible] **D. Guerin,**

25 [illegible] 25

Magasin d'Article de Ménage et Manufacture d'ouvrages en ferblanc, en tôle et en plomb.

B. NAUTRÉ & CO.,

[illegible]

AUSSI:

[illegible]

MAISON DE PARIS.

501 Rue du Canal, Encoignure Bourbon.

R. [illegible] FANIS a l'honneur d'informer respectueusement [illegible] MAISON [illegible]

[illegible]

Les Frères F. M. trouveront des ORNEMENTS maçonniques dans toutes les qualités.

17av — R. D. FANIS.

MARCHANDISES DE SAISON.

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils vendront à des prix excessivement bas:

[illegible]

Toile d'Irlande de $5, 00 à $15 00 la pièce,

[illegible]

Eventails riches &c., &c., &c.

KILLIKUX & REGGIO,

[illegible] Bourbon.

BOUTEILLES, &c.—[illegible] paniers bouteilles de [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

37, rue St. Louis

John Hall. — **R. W. Hall.**

HALL & RODD,

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

No 1, Front Levée, Nlle Orléans

31jv

INSTITUTIONS.

Collège de St.-V[illegible]

[illegible]

Pour plus amples informations, s'adresser à

J. AD. ROZIER, Avocat

Agent du collège, rue St Charles, No 11

Le révérend R. H. HENNESSY, C. M. président de ce collège, reste à pendant cinq ou six semaines à la Nouvelle Orléans ou dans les environs. Il demeure à la résidence de l'archevêque blanc et peut être vu tous les jours avant huit heures du matin et entre midi et deux heures de l'après-midi.

12mi—sulerm

ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Conformément à la loi, publication est par la présente faite de l'amendement de la charte du Pelican Dry Dock Company, dans les mots et chiffres suivants, savoir:

Etat de la Louisiane—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que le sixième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent cinquante-deux, et la soixante-seizième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique;

Par devant moi, Jacob Soria, notaire public, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté;

Ont personnellement comparu les ci-après nommés actionnaires du Pelican Dry Dock Company, corporation créée par la loi, par un acte passé devant John Claiborne, notaire public en cette ville, le vingt-troisième jour de janvier 1851, qui ont séparément déclaré à moi notaire, que trouvant que cinquante mille piastres, montant spécifié dans la charte originale n'étant pas assez pour compléter le fonds capital de la dite compagnie, ainsi qu'il avait été considéré dans la dite charte, qu'aussi la dite charte contenait des erreurs et omissions qu'ils désirent amender et corriger de la manière suivante, savoir:

[illegible]

Nouvelle-Orléans, ce 18 avril 1852.

Signé JACOB SORIA, Notaire Public.

Pour copie conforme Bureau du Greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, ce [illegible] 1852.

ALF. ROUSSEAU

Greffier

AVIS.

AYANT été choisis par **MM. Lenglet & Co.** de St Louis comme AGENTS [illegible] **CONSERVES ALIMENTAIRES**, nous prévenons le public et les négociants en général que nous venons de recevoir un assortiment des plus complets de cette marque, tels que consommés, juliennes, asperges, [illegible] à des prix réduits.

FAURES & NORMAN,

Successeurs de Loreillie & Co.

21av—6m — 33 et 35, rue Royale, enc. Douane

A. HERNANDEZ,

RUE ROYALE No 132,

Au dessous de l'Hotel Saint Louis,

POSSEDE en ce moment et reçoit tous les jours les meilleurs cigares de la HAVANE. Son vaste assortiment le met à même de pouvoir contenter tous les goûts [illegible]

A. HERNANDEZ

26 fev — rue Royale, au-dessous de l'hotel St Louis

AVIS.

Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.

Les soussignés ont maintenant en main, et reçoivent continuellement un assortiment complet de **bottes, souliers et chapeaux**, [illegible]

Brodequins.

[illegible]

Bottes.

[illegible]

Guêtres, Bottes et Brodequins.

[illegible]

Chapeaux et Casquettes.

[illegible]

JAMES E. NORTH & Co,

17 fan — 11 Magasins

Propriétés à vendre à longs termes.

LA maison et magasin [illegible] rue Gravier [illegible]

Pour les conditions s'adresser à

JAS. E. NORTH,

11, Magasins

B. DOURS,

HORLOGER,

Avant transporté son atelier et ses marchandises du magasin de MM. D. T. Lillie & Co., au No 60, rue de la Douane, entre la rue Royale et le Passage de la Bourse, prévient ses pratiques et le public en général, qu'il s'occupera comme par le passé de la réparation des montres, pendules [illegible] au plus bas prix.

On trouvera constamment chez lui, un bel assortiment de montres suisses et anglaises, ainsi que toutes espèces D'OUTILS ET FOURNITURES D'HORLOGERIE.

20 dec

A LOUER.

Les magasins suivans, faisant partie de la bâtisse St-Louis.

Le magasin situé rue Royale, à gauche de l'entrée de l'hotel St-Louis.

Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit.

Le magasin situé rue St-Louis, précédemment occupé comme bureau de la salle de bal.

Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, du côté le plus proche de la rue de Chartres.

S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS.

25 oct

L. R. DELRIEU,

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE LAURÉAT

Des écoles vétérinaires de France, a l'honneur d'informer MM les amateurs, propriétaires, industriels et administrateurs, qu'il vient de s'établir en cette ville, pour y exercer la médecine vétérinaire.

[illegible]

Son cabinet de consultation est ouvert tous les jours de midi à 3 heures, rue de CHARTRES, 115 entre St Louis et Conti.

27 av—1an

TOILES! TOILES!! TOILES!!!

25 POUR CENT DE REDUCTION.

GIQUEL & JAMISON,

No 12, RUE DE CHARTRES.

DESIRANT réduire leur beau stock, avant le départ de l'un d'eux pour l'Europe, offriront à partir de ce jour, à un rabais de 25 pour cent, tous les articles qu'ils ont en magasin, savoir:

Jaconats français de Gros Odier & Co, à 25c la yard

[illegible] anglais bonnes couleurs, à 15cts. la yard,

Mousselines organdies, nouveautés, à 50 et 62 la y.

Désirées garantis bon teint, bonne qual. 12 1/2 c.

Indienne française, 20c la yard,

Bas de coton pour dames, de $1 à $5 la douzaine,

Chaussettes pour hommes, de $1 à $4 la douzaine

Mouchoirs batiste de $1 à $15 la douzaine,

Rideaux mousseline brodés, $2 à $20 la paire,

Barèges imprimés 25 cents la yarde;

Gants en fil 20 à 75 cents la paire;

Gants fil d'Ecosse 15 à 25 cts. la paire;

Cols mousseline et jaconat 40 cts. à $1 50;

Mouchoirs madras 12 1/2 à 25 cents;

Bas et chaussettes pour enfants;

Chemises flannelle gaze pour dames et hommes;

Dentelle imitation pour mantelets;

Mousseline imitation pour mantelets;

Mousseline suisse brodée, unie et rayée;

Coton blanc et écru de 4 à 10 cents la yarde.

Bas et chaussettes fil d'Ecosse;

Désirées unis hautes couleurs à 20 cents;

Cotonnade, denims, gingat coton, coutil à matelas bon teint, cordonnet fil, galons.

Toiles—Toiles.

[illegible]

Toutes les toiles sont garanties **pur fil** et sont des meilleurs manufactures.

Aussi—Articles pour habitations.

GIQUEL & JAMISON,

24av — 12, Chartres.

EAU DE FLEURS D'ORANGER—60 caisses eau de fleurs d'oranger, à vendre par

PAUL JUGE FILS & Co.

3 mai — 37, rue St-Louis

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de [illegible]

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession [illegible]

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député greffier

Succession de J. L. Presbery.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par C. G. Core, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

30 av—3fen 10t — Député Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Christine Orrinre veuve de John Ordings, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Ordings décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,

1ermai—3en10 — Député greffier.

No 178—Succession de feu Joseph Louis Reitah.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour du Second District Judiciaire—Attendu que Philibert Fourneret a présenté ce jour, une pétition à cette Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif à la succession de feu Joseph Louis Reitah—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de voir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

St-Bernard, 28 avril 1852.

Par ordre de la Cour,

30av—3 — PHILOGENE JORDA, greffier.

AVIS—Le public est par le présent avisé que la procuration ci-devant donnée par les soussignés à CHARLES SCHMITT a été révoquée, et est informé de ne plus effectuer de paiement entre ses mains, pour le compte de

L. HAAS,

L. HAAS & Co.,

New York, 6 avril 1852. — JOHN HAHS & Co.

Toutes les personnes qui doivent aux individus ou aux maisons de commerce susdits, sont priés d'effectuer leurs paiements au soussigné, syndic d'un syndicat général pour le bénéfice des créanciers.

ANGUS H. JACOBS, Syndic.

28, South William Street, New York.

New York, 6 avril 1852. — 17 av—6tips

Compagnie d'Assurance des Négociants,

RUE ROYALE, ENTRE DOUANE ET CANAL.

LA Direction prévient les porteurs de [illegible]

John Pemberton, — F. J. Forstall,

W. C. C. Claiborne, — F. Schwartz,

Alain Eustis, — G. De Feriet

J. B. Dolliolle, — Ed. Sontal.

J. Kavanagh

Cette Branche de la Compagnie entrera en opération le [illegible] courant.

JOHN PEMBERTON, Président.

Nlle Orléans, le 20 avril 1852.

Bureau des Terres de la Louisiane,

Baton Rouge, 7 avril 1852.

AUX porteurs de certificats de terres, émis par Richard Loucks, ci-devant register du Bureau des terres.

Vous êtes par le présent notifiés, conformément à une résolution adoptée à la dernière session de la Législature et approuvée le 6 mars 1852, de présenter les certificats que vous possédez émis par Richard Loucks, au Registre du bureau des terres à Baton Rouge, afin de s'assurer de ceux qui sont légaux et les soumettre à la prochaine session de la Législature.

W. H. CRENSHAW,

Register

Bareges! Bareges! Bareges!

Au rabais chez [illegible] Maison [illegible]

CHEZ P. LAROUSSINI & Co.,

30,000 [illegible]

[illegible]

P. LAROUSSINI & Co.

$100 DE RECOMPENSE.

Société Hermana de Beneficencia Mutua [illegible]

[illegible] José CRESPO [illegible]

Nlle-Orléans, [illegible] 1852.

[illegible] — FO. DE FUENTES, secrétaire

$100 Récompense.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA

[illegible]

FO. DE FUENTES, secrétaire.

Fillmore Rangers' Reveille.

Légende supérieure—Par J. F. B.

LE **Fillmore Rangers' Reveille** et une nouvelle musique composée par J. F. B. [illegible]

J. A. BARRETT

No 54, Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti.

Fusils de Chasse, Carabines, Pistolets, etc. etc.

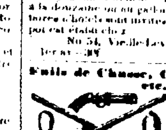

Le soussigné a reçu et offre à vendre un assortiment de **Fusils de chasse** simples et à deux [illegible]

Fusil — Carabines [illegible] pistolets à **4, 5** et **6** coups, [illegible]

A. SOUFIE, 160 rue Chartres

J. B. BOIRON, [illegible] **61.**

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France un bel assortiment de marchandises, savoir:

[illegible]

Articles pour Francs-Maçons.

Les membres des sociétés maçonniques sont informés qu'ils trouveront un bel assortiment d'insignes et ornements maçonniques, [illegible]

F. JAUFROID,

MAGASIN DE VARIETES,

62, rue de Chartres, entre Bienville et Douane

[illegible]

MAGASIN DE SELLERIE DE **Newark, N. J.**

ANDREW G. BELL & Co. No 1[illegible], rue du Canal, Nouvelle Orléans, entre les rues Camp et Magasin, [illegible]

ANDREW G. BELL & CO.

Avis aux marchands de la campagne.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un grand et bel assortiment de chapeaux [illegible]

50 balles chapeaux de Campeche, depuis $1 la douzaine et au dessus.

500 douzaines chapeaux de Panama, depuis $2 la douzaine et au dessus.

500 douzaines chapeaux de paille d'Italie, de tout genre et de toute qualité.

[illegible]

Chapeaux de castor noir et gris, de tout genre et de toute qualité.

Chapeaux d'amazones pour dames, en feutre et paille d'Italie.

Chapeaux de soie, de tout genre et de toute qualité.

ALBERT & TRICOU,

37, rue de Chartres

Les fashionables trouveront en notre maison des [illegible]

[illegible] à notre manufacture, encoignure Royale et St-Louis.

19 fev — ALBERT & TRICOU.

VICTOR,

16 — *RUE ST CHARLES,* — 16

A l'honneur de prévenir les habitants et le public en général, qu'il a reçu par les navires Rebus, Mid Henry et Lexington, du Havre, un grand assortiment d'articles nouveaux pour la toilette des Messieurs, tels que:

[illegible]

VICTOR, 16, rue St Charles.

2 caisses chapeaux soie dernière forme, à vendre à un prix très modéré.

Ayant également reçu trop tard nos gants vrai Jouvin, à partir de ce jour le prix en est réduit à 75 cents la paire.

31ms

VIN ROUGE—400 barriques vin rouge en débarquement du brick Irma, de Bordeaux, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

17av — 30, Vieille Levée

VIN—540 caisses vin rouge en débarquement du brick Irma, de Bordeaux, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

7 — 30 Vieille Levée.

COGNAC—34 demi quart et huitième cognac 4me épreuve Victor Silz, en débarquement du brick Irma, de Bordeaux, à vendre par

RAYMOND CAHUZAC,

17av — 30, Vieille-Levée

Produits de la Havane.

LABORDE & XIQUES, au No 37, rue de la Commune, ont à vendre:

CAFÉ—500 sacs de vert;

SUCRE—100 caisses blanc et brun;

MIEL—20 barils, blanc et épais;

CIGARES—325 milliers des marques bien accréditées Monte Cristo, Nueva Emprosa et Rio Hondo, garantis importés.

3 mai

INDIGO—Un suron indigo de Guatemala, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

3mai — 37 rue de la Commune

AMANDES—100 barils des meilleures amandes douces en coques, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

3mai — 37 rue Commune

CHANGE—Nous tirons sur la Havane en petites ou fortes sommes, à vue.

LABORDE & XIQUES,

3 mai — 37 rue Commune

BOUTEILLES VIDES—150 paniers bouteilles vides, à vendre par — NUMA LACOSTE.

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Plusieurs comptes et réclamations, abandonnés par l'insolvable à ses créanciers et dont le détail sera donné au lieu et à l'heure de la vente.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

JAMES F. FERET,

8 mai—19,13,20 — Shérif de la paroisse d'Orléans

PREMIERE Cour de District de la Nlle-Orléans.—No 1,493—James T. B. Featherstonh vs. Thomas A. Compton et Wm. G. Kendall, tiers-saisi.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le samedi 8 de mai 1852, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui se trouvent dessus, situés au faubourg Ste-Marie, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, St Marks et Ste-Marie, et désignés par les Nos 11 et 12 de l'îlet no 21; le lot no 11 mesure 27 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Ste Marie, sur 123 pieds 4 lignes de profondeur, et le lot no 12 mesure 27 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue St-Marks, sur 123 pieds et 5 lignes de profondeur. Lesdits lots sont contigus. Les améliorations consistent en un grand magasin de dépôt en briques, ayant à peu près 30 pieds de largeur sur à peu près 120 de profondeur, appartenant au défendeur Kendall, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions:—Cette criée étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

JAMES F. FERET,

21av—4 24 26m 3 8 — Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 4075—Edouard Durive vs Augustin Vincent Roger.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 8 de mai, 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui sont dessus, situé en la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant au plus environ 18 pieds de face à la rue Bourbon, entre les rues St Louis et Conti, sur une profondeur de 73 pieds 6 pouces, [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

JAMES F. FERET,

6 avril 16 26 mai — Shérif de la Paroisse d'Orléans

[illegible]

EDOUARD DURIVE VS FERDINAND SCHMIDT.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 4,231—En vertu d'un writ [illegible]

JAMES F. FERET, Shérif de la paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Hoskins & Wilcocks vs leurs créanciers.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. — J. O. CHALON,

Député greffier

Succession de W. L. Gould.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—[illegible]

Par ordre de la Cour. — A. J. VILLERE,

Député Greffier.

Succession de Thomas N. Boylan.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Eleonora P. Kennedy, veuve en première noce de Thomas N. Boylan, tutrice de ses enfants mineurs issus de son mariage avec le dit Thomas N. Boylan, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. — A. J. VILLERE,

Député Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 4,446—[illegible] Sur lecture de la pétition et examen du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire se réunissent au bureau de A. L. Bienvenu, notaire public, le samedi 15 mai 1852, à 10 heures A. M. pour délibérer sur les avantages qu'il y aurait à accorder au pétitionnaire l'atermoiement qu'il demande.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier—Nouvelle Orléans, le 1er mai 1852. — LOUIS R. COURTIN,

Député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—[illegible] John Poultney Jr. vs. ses créanciers—No. 2699—[illegible]

Par ordre de la cour. — J. O. CHALON,

Député greffier.

SECONDE COUR de District—Marie-Louise Eulalie Cantrelle, femme de Desormes P. Veau, vs son mari—Cette affaire ayant été soumise et la Cour considérant que l'évidence supporte pleinement les allégations contenues dans la pétition de la demanderesse,

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Marie-Louise-Eulalie Cantrelle, et contre le défendeur Desormes P. Veau, son mari. Que la communauté de biens et d'acquêts existant par le passé entre les parties, soit dissoute. Que la demanderesse soit décrétée propriétaire du linge et des bijoux apportés par elle au mariage, et qu'elle recouvre de plus de son dit mari Desormes P. Veau la somme de quatre cents piastres avec intérêt à taux de cinq pour cent par an, de la date du procès, avec le privilège et l'hypothèque garantis par la loi aux femmes mariées pour le remboursement de leurs droits dotaux.

Jugement rendu le 25 mars 1852.

Jugement signé le 30 mars 1852.

Signé: J. N. LEA, Juge.

Pour copie conforme,

30 av—3 en 10 — A. J. VILLERE, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Est-Baton-Rouge—En vertu d'un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 11 décembre 1846, intitulé: Acte pour disposer des esclaves nés dans le Pénitencier et esclaves pour la vie;

Je, soussigné, shérif de la paroisse d'Est-Bâton-Rouge, exposerai en vente publique le samedi 5 juin prochain 1852, à la porte de la maison de Cour, dans la ville de Bâton-Rouge, à midi, pour du comptant, l'esclave ci-après mentionné, lequel est un esclave détenu pour la vie, et né dans le Pénitencier de la Louisiane, savoir:

La nègre ALFRED, âgé de dix ans,

Bâton-Rouge, 19 avril 1852.

29av — H. V. BABIN, shérif.

CHAMPAGNE—50 paniers champagne, [illegible] Chandon, grandes bouteilles, 50 do. demi-bouteilles, à vendre par — BERNARD TURPIN,

6 mai — 20, rue de la Vieille Levée

RHUM de la Jamaïque—1 boucaut rhum de la Jamaïque dans les magasins de la douane, à vendre par — BERNARD TURPIN,

6 mai — 20, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

Succession de P. P. Vaudelin.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la criée publique, mardi, 11 mai 1852, à dix heures et demie du matin, rue St-Ferdinand, entre les rues Marais et Casacalvo, [illegible] un alambic et serpentin en cuivre, [illegible] eau-de-vie, etc., vinaigre, une pompe et un lot d'effets mobiliers, meubles et linge, etc.

Conditions, comptant — 30av

Résidence agréable à la Baie St-Louis.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

SAMEDI, 15 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

UNE portion de terre située à la Baie St Louis, bornée d'un côté par la propriété du juge Thiel et de l'autre par celle de Dmel Cause, mesurant un demi arpent de face au chemin public sur une profondeur de 1500 pieds; ensemble une maison de résidence contenant deux grandes chambres, deux cabinets, galeries devant et derrière, cuisine, chambres à domestique, écurie, hangard, puits, poulailler, latrines et toutes améliorations qui s'y trouvent, ainsi qu'un grand verger avec des arbres fruitiers de choix, jardin, etc.

Conditions—La moitié comptant et le reste à un crédit de 6 et 12 mois, en billets bien endossés et garantis par hypothèque.

4 mai

Marchandises Nouvelles,

P. W. WOODLIEF,

12, RUE DE CHARTRES, 12

RECEMMENT reçu par les steamers Winfield Scott Union et Empire City, et par les paquebots à voile de New-York, Boston et du Havre, un assortiment de marchandises riches de mode et de saison incomparable pour la quantité, qualité, variété et le goût, qui est offert en vente, en gros et en détail à de nouveaux clients à des prix réduits. Le stock consiste en partie des articles suivants:

Soieries brochées antiques, de même en couleur, de taffetas à raies;

Poult de soie uni gros couleur;

Brocade moire façonnée, de extra riche et brodée, de changeante et chinée;

Poult de soie brodée, damassée et unie, du gros couleur à petits carreaux pour demi-deuil;

Marcelines et Florance de toute couleur et mousseline blanc et de couleur;

Quelque pièces poult de soie supérieur gros noir et de couleur unie;

Velours soie en couleur, satin à raies riche, chiné et cachemire d'Ecosse à carreaux;

Mérinos français et anglais;

Mousseline laine et alpaca, couleurs solides et de toutes nuances;

Poplins unis à raies et à carreaux;

Crêpe de coton supérieur noir, en couleur, unis et à dessins;

Un grand assortiment de schalls en crêpe blanc et en couleur, unis et brodés, et quelques uns extra riches;

Schalls en tibit[illegible], cachemire et de soie;

Soieries brutes, riches et unies;

Calicots français, anglais et américains;

Un assortiment complet de batiste linon, en noir, blanc et de couleur;

Gants en tricotés, daim, chamois, chevreau, cachemire, flanelle et en batiste de toute description;

Dentelle—Un grand assortiment élégant de valenciennes anglaises, françaises et allemandes, du boutique;

Toile à chemise supérieure, 6—12 et 12—4;

Linge de table en toile et damassé, style nouveau et élégant;

Toile d'Irlande et d'Allemagne;

Mouchoirs de batiste en fil uni;

Rideaux à rideaux brodés et brochées en couleur, dentelles et mousselines brodées, en soie et laine, damasks, &c.

Marchandise d'habitation, grosse toile, linsey, toile de jeans, denims, stripes et cotonnades;

Couvertes françaises;

Couvertes une grains très supérieures;

P. W. WOODLIEF, appelle particulièrement l'attention des consommateurs et des habitants sur son assortiment, il est complet et les articles en ont été choisis avec le plus grand soin et un goût qui provient d'une longue expérience dans ce genre d'affaire.

18 dec

Compagnie de la Poudre du Hazard.

C. T. BUDDECKE & CO.,

Agents, rue Tchoupitoulas, No [illegible]

AYANT été nommés agents de cette [illegible]

[illegible]

C. T. BUDDECKE & CO.

Avis aux Habitans sucriers.

LE soussigné fait savoir aux habitants sucriers [illegible]

Références:

MM. A. Reynes, — MM. Le Rochigny

M. Bird, — F. Soniat,

A. Lavassieu, — L. Ferber,

E. Forstall, — G. St Amand,

W. P[illegible], — C. Cenas.

NELSON TOUCHE, [illegible]

CHAMPAGNE supérieur—[illegible]

HENRY VALLETON,

[illegible]

HENRY VALLETON,

Verreries au prix des manufacturiers!!

75 COLIS Verrerie [illegible]

CIGARES—[illegible]

BRUGUIERE & Co.,

BOUGIES—300 caisses [illegible]

BRUGUIERE & Co.

SARDINES à L'HUILE—[illegible]

BRUGUIERE & Co.

VIN—[illegible] à vendre par BRUGUIERE & Co.

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible]

PAUL LACROIX,

rue Toulouse No. 13

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible]

PAUL LACROIX

VIN BLANC—[illegible]

RAYMOND CAHUZAC,

30, rue Vieille Levée

PRUNES—[illegible]

RAYMOND CAHUZAC,

30, Vieille Levée

MOUTARDE—[illegible]

RAYMOND CAHUZAC,

30, Vieille-Levée

ATTENDU par le navire Kelsy, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné, 100 caisses absinthe Suisse, de la marque Sauvajol et Roncaion.

PAUL LACROIX,

13 Toulouse

PAILLASSONS.

Vingt-deux cents et demi la yarde.

NOUS avons en magasin, et nous recevons continuellement des principales manufactures des Indes Orientales, des PAILLASSONS, tels que Canton, Maskin, [illegible] sur prix de la facture de **vingt-deux cents et demi la yarde**. [illegible]

F. MALLARD & CO.

[illegible]

CAVELIER & MAXENT,

Rue Royale, No. 165,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent les affaires [illegible]

EN débarquement [illegible]

CAVELIER & MAXENT,

VIN ET CAFÉ—[illegible]

CAVELIER & MAXENT,

AMONTILLADO—[illegible]

WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAN,

30-32 Poydras

ANISETTE—100 paniers [illegible]

POREE & GIRARD,

Rue St Louis, No. 7

A vendre ou à louer. Une installation pour la fabrication des eaux de Seltz, [illegible]

POREE & GIRARD

Rue St Louis No. 7

Vente pour cause de liquidation.

LE soussigné offre à vendre la balance de son stock à de prix réduit et à long terme, pour de bon papier sur la ville, savoir:

[illegible]

15 barils Bourbon whiskey;

4 quarts cognac; 6 barils bitter;

[illegible]

30 barriques vin rouge St Julien;

30 barils vin blanc Haut Sauterne et Barsac.

En magasin et à vendre par — F. ROUMIEU,

3 mai — 29, rue St-Louis

RHUM de la Jamaïque—8 poinçons sous les clefs de la Douane, à vendre par

29 mai — JOSEPH MITCHELL, 36 rue Poydras

HOUBLON—15 balles houblon de la dernière récolte, en magasin et à vendre par

P. CUSACHS,

21 ms — Enc. Royale et St Philippe

TABAC—en feuilles, de la Havane et Cuba, qualité supérieure, pour capes et tripes, en débarquement, en magasin, à vendre par

DELVAILLE & MORENO,

26av — 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Liberty et Havre, à vendre par le soussigné:

5 caisses de 50 chaque grandes boites sardines;

3 do 200 do quarts do

7 do 120 do demi do

A. COUTIN & RANSON,

20av — 13, rue Bienville

BOUCHONS—30 balles de 30,000 chaque, bouchons réguliers;

10 balles de 30,000 chaque, bouchons pointus dus;

8 do de 15,000 " réguliers fins,

A vendre par — ANT. GIRAUD,

26av — 46, Vieille Levée

S. V. BARRETT,

Agent et négociant de Vins, Eaux-de-vie, Bouteilles, Capsules, Etiquettes,

No. 54, VIEILLE-LEVEE.

Les commandes sont exécutées avec promptitude et les conditions sont libérales.

12av

V. QUADRAS & Co., 16, RUE DE LA DOUANE, **importeurs de produits de la Havane,** tiennent constamment en main un grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Duende, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas

26v

VIN en caisses—500 caisses vin St Julien Médoc; 679 caisses St-Estèphe Médoc; 23 do Kirwan; 25 do Léoville; 6 do Yquem, à vendre par

J & J TARDOS,

19 ms — 31, Vieille Levée

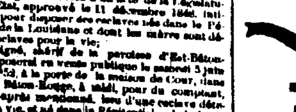

SANGSUES—SANGSUES,

L. PROVOST,

RUE ST-PIERRE, no 191,

SUCCESSEUR DE M. RUSCONI.

28000 SANGSUES Hongroises et Hollandaises récemment arrivées et à vendre en gros et en détail au grand dépôt central [illegible] Pirans, 191 — 2 mars.

SANGSUES—SANGSUES.

5000 SANGSUES reçues par les dernières arrivées, garanties hongroises et fraîches, à vendre en gros et en détail, à l'entrepôt général, rue de l'Esplanade, encoignure Casacalvo,

Le même entrepôt reçoit des ordres pour la campagne et fait des expéditions promptement à des prix modérés.

30 mai — J. P. SOUBIRAN.

VENTES DE CEJOUR.

Propriété située à la rue Claiborne et du Canal Carondelet.

Succession de John McGinnis.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, le samedi 8 mai 1852, à midi, dans la Rotonde de l'Hôtel St Louis, rue St-Louis, la propriété suivante, pour le compte de la dite succession:

UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, St Pierre et la Promenade Carondelet, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St Pierre, 32 pieds et une ligne sur la ligne du fond, et une profondeur d'un côté de 81 pieds 10 pouces et 7 lignes, et de l'autre côté 80 pieds 7 pouces et 2 lignes—Ensemble toutes les constructions et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: la moitié comptant, la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et garantie par hypothèque sur la dite propriété, les dits billets porteront intérêt au taux de 8 p0/0 par an après l'échéance.

Acte de vente pardevant E. Luggenbuhl, notaire public.

Succession de Michael Fitzpatrick.

PAR BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu, samedi 8 mai, à midi, à l'Arcade Banks, en vertu d'un ordre de l'hon. J. N. Lea, juge de la Deuxième cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mars 1852, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Michael Fitzpatrick, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district, Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Edward et Bason, formant l'encoignure des rues Edward et Magasin. Ledit lot mesure 26 pieds 10 pouces 5 lignes face à la rue des Magasins, par 114 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Edward. Les améliorations se composent d'une bonne maison en briques à deux étages aux attiques, et toutes les dépendances nécessaires dans le fond.

Conditions: L'acquéreur assumera le paiement de deux billets datés du 16 août 1850, payables à deux ans, l'un de la somme de $1,500, et l'autre de $1000, la balance comptant.

2o Un certain certificat de terre du Texas, sous le No 1 de la série 15 émis en faveur de Isaiah Williamson et P. N. Wood, de cette ville, daté de Velasco (Texas), du 1er octobre 1836, [illegible] par David G. Barnet, contresigné par J. B. G. Bee, [illegible]

Conditions, comptant.

Acte de vente par devant James Graham, notaire aux frais de l'acquéreur.

Succession de Louis Montanti.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 8 mai 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, en date du 20 octobre 1851, les esclaves ci-après nommés, appartenant à la dite succession, savoir:

Cécilie, négresse âgée d'environ 45 ans, bonne blanchisseuse, [illegible]

[illegible]

Actes de vente par devant A. Dorizecourt, not. pub.

7av

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de beaux meubles, Vins, Liqueurs, Chevaux, Voitures, [illegible]

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

[illegible]

Proprieté située à Mandeville face au Lac.

PAR N. VIGNIE, Encanteur

SAMEDI, 15 mai 1852, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis,

[illegible]

Succession de [illegible] Hazer

PAR FERNANDEZ & DOMINGON

[illegible]

H. M. MONTGOMERY & Co,

ENCANTEURS,

Au Mart Auction, 87, rue du Camp,

[illegible] mardi, jeudi et samedi.

[illegible]

AVIS D'ENCAN,

N. 20, Vieille-Levée.

Jours réguliers pour la vente:

Lundis et Mercredis.

Vente par catalogue—Tous les Samedis.

[illegible]

Beurre Beurre Beurre!!

[illegible]

O. VALLETON & Co,

[illegible]

MOUSSELINE DIAPHANE—[illegible]

HENRY VALLETON

COGNAC—[illegible]

J. & J. TARDOS, 31 Vieille Levée

EN [illegible]

PAUL LACROIX,

13 Toulouse

EN [illegible] Anchois, [illegible] à vendre par

NUMA LACOSTE,

VIN [illegible]

A. COUTIN & RANSON,

EN [illegible]

A. COUTIN & RANSON,

CHOCOLAT [illegible]

V. QUADRAS & Co.,

16, Douane

ANISETTE [illegible]

V. QUADRAS & Co.

16, Douane

COGNAC—[illegible]

P. H. MONSSEAUX,

BOUTEILLES VIDES—[illegible]

ANT. GIRAUD,

46, Vieille Levée

VIN Muscat—[illegible]

ANT. GIRAUD,

46 Vieille Levée

SUMAC—[illegible] à vendre par

P. CUSACHS,

Encoignure Royale et St Philippe

CHAMPAGNE—[illegible] paniers Cordon Rouge, Lenoir [illegible]

GILDEMEESTER & co

33, rue Gravier

EN [illegible]

3 caisses de fruits à l'eau de vie, cerises, abricots, prunes et poires,

20 paniers champagne en grandes et petites bouteilles,

30 caisses vin muscat de qualité supérieure,

[illegible] vin rouge, Château Lafitte de 1844,

[illegible] do ordinaire,

30 caisses sardines à l'huile en boites, 1/2, 1/4, 1/8,

20 do vin Bourgogne;

25 barriques vin rouge Médoc,

10 do do Blanquefort Médoc,

20 do do C Larrieux,

20 do do ordinaire,

25 paniers bouteilles vides,

A vendre par — P. LONGIS,

1 fev — 47, Vieille Levée

$10 de Récompense.

PARTI maron de l'habitation de B. Bayle, paroisse Plaquemines, le nègre MARC ANTOINE, bon charretier, parlant l'anglais et l'espagnol. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cette ville.

J. Y. DE EGANA,

26 av — Bienville

100 piastres de Récompense.

Parti marron le mardi 5 août dernier, le mulâtre nommé ROBERT REED, âgé de 30 à 35 ans, [illegible]

L. FABRE & Co,

21 Magasins

$25 de récompense.

PARTI MARRON le nègre CHEROKI, âgé de 30 ans, taille moyenne, mauvaise dentition, ayant longtemps appartenu à Mr. Lacoste, et toujours été employé à bord de bateaux à vapeur. Il cherchera sans doute à s'employer sur un bateau ou ingénieur étant entendu pour les machines. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville ou le ramènera chez son maître, 208, rue des Remparts

8 mars

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron le nègre EDOUARD âgé de 34 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, parle français, anglais et espagnol. Il a quitté l'habitation de M. Ambroise Auraldi, à la Pointe à la Hache, le 15 mars dernier,

Les soussignés paieront la susdite somme à quiconque le logera dans une des prisons de cette ville.

13av — AVET FRERES

HUILE IODEE

Nouvelle Préparation.

ON trouvera constamment à la pharmacie de **G. ROBIN,** encoignure des rues Orléans et Villeré, cette huile, qui au rapport de l'Académie de Médecine, de **Paris,** est un médicament présentant beaucoup d'avantage sur l'Huile de Foie de Morue.

Aussi Teinture et Sirop de Matanita ou navet sauvage (Arum triphyllum). — 31 mc

A Vendre par les soussignés, un bon **PIANO PLEYEL,** d'occasion. S'adresser rue de Chartres, 35 (au premier.)

30mai — RICHARD, AUDIGE & CO.

PILULES DE LARTIGUE, vrai tabl[illegible]—Remède souverain contre la Goutte et les Rhumatismes aigus et chroniques, à vendre à la Pharmacie,

DUCONGE,

5mai — 30, rue de Chartres

Salsepareille de John Bull.

24 CAISSES de ce médicament précieux, nouvellement reçue et à vendre à la pharmacie de

F. P. DUCONGE

6 mai — 30 rue Chartres

Salsepareille de Sands.

30 CAISSES grandes bouteilles;

20 douzaines petites bouteilles, nouvellement reçues et à vendre par — F. P. DUCONGE,

5 mai — 30 rue Chartres

CAFÉ—500 sacs café vert Havane, à vendre par

LABORDE & XIQUES,

VENTE DE CE JOUR.

Belle propriété sur le mer—Résidence très agréable à Biloxi

En face d'un banc d'huîtres, et ornée de beaux chênes verts.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 8 mai, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:

UNE PORTION DE TERRE située à Biloxi, mesurant un arpent de face à la baie de Biloxi, sur une profondeur de vingt arpents, et vis à vis d'un grand banc d'huîtres. Ensemble les constructions qui s'y trouvent, consistant en une maison contenant trois chambres à coucher, salle à manger, galeries, office, cuisine, chambre de domestique, écurie, remise, etc. Toutes les constructions sont neuves et en parfait état.

Il y a de beaux chênes verts sur cette propriété, et une source d'eau fraîche dans le voisinage.

Conditions—La moitié comptant et le reste à un crédit de 12 mois, pour un bon billet endossé à satisfaction.

On vendra aussi à l'amiable les meubles, si l'acquéreur le désirait.

5 mai

300 lots de marchandises endommagées

PAR M. BARNETT Jr & FRERE.

IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures A. M., à leur magasin, encoignure Chartres et St Louis, pour le compte de ceux que cela concerne,

300 lots de marchandises avariées, consistant en cravates en soie, foulards de, mouchoirs batiste, chaussettes en coton, parapluies et ombrelles en soie, et un grand assortiment de jouets d'enfants, endommagés à l'incendie du magasin de M. Ferrand, rue de Chartres.

8 mai

Excellents domestiques de maison à l'encan.

PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs

IL sera vendu à l'encan le mardi 11 mai, à midi, à l'Arcade Banks, les esclaves de valeur suivants:

1o—La négresse ELIZABETH, âgée de 22 ans, domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière pleinement garantie. Conditions—Pour un billet approuvé par le vendeur à 6 mois, portant 8 pour cent d'intérêt.

2o—La mulâtresse NANCY, âgée de 29 ans, excellente domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, elle est couturière et pleinement garantie. Conditions comptant.

3o—MARY ANN, griffonne, âgée de 22 ans, femme de chambre, coiffeuse, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie. Conditions comme ci-dessus.

4—JOSEPH, nègre âgé de 20 ans, domestique de maison et cocher, parlant français et anglais, pleinement garanti. Conditions comme ci-dessus.

5o—PLEASANT, griffe, 25 ans, bon et élégant cocher et domestique de maison, bon caractère et sobre, pleinement garanti. Conditions comme ci-dessus.

6o—MARY ANN, griffonne, âgée de 16 ans, bonne couturière et domestique de maison, pleinement garantie. Conditions comptant.

7o—DAVID, nègre, âgé de 21 ans, excellent domestique de maison, et se rendant utile partout, pleinement garanti. Conditions:—La moitié comptant, la balance à 6 mois comme ci-dessus.

Les susdits esclaves sont dignes de l'attention de ceux qui veulent acheter de bons domestiques [illegible]

Les esclaves pourront être vus le jour avant la vente.

Les actes de vente devant T. O. Stark, notaire public, aux frais des acquéreurs.

5 mai

Excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu samedi 8 mai 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

La mulâtresse MILDREAH, âgée d'environ 22 ans, parfaite couturière, [illegible]

Conditions, comptant.

5 mai

VENTES A L'ENCAN

PAR R. B. SYKES.

Amandes, Vins, Huile, Bergamotte, &c.

[illegible]

Meubles! Meubles!

Vente pour cause de départ.

PAR M. BARNETT Jnr & FRERE.

[illegible]

John Conlan vs. ses créanciers.

PAR R. B. SYKES

[illegible]

Bureau de l'Exécutif.

BATON ROUGE, [illegible] 1852

ATTENDU que [illegible]

Par le Gouverneur: — JOSEPH WALKER.

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat

Ligne d'omnibus de Lafayette et de la Nouvelle-Orléans.

HART, THOMAS & Co informent le public que les départs de leurs voitures auront lieu comme suit:

De la rue Jackson, Lafayette:

[illegible]

De la rue du Canal:

[illegible]

Départs du bas de la ville;

De la Presse à Coton d'en bas, Troisième Municipalité:

[illegible]

De la rue du Canal:

[illegible]

Bureau à vendre au No 54, rue des Magasins

HABILLEMENS.

REÇU dernièrement par le navire [illegible]

QUEYROUZE & LANGSDORFF

A [illegible]

JUAN FISSE

Attention! aux personnes qui vont à la campagne.

REÇU par les derniers arrivés du Havre [illegible]

JUAN FISSE

SO [illegible]

JUAN FISSE

A. STURZENEGGER & ETERNOD,

46, BIENVILLE, encoignure Chartres,

VIENNENT de recevoir par les navires Chesapeake et Middlesex un assortiment complet de:

Chapeaux de paille pour dames et enfans,

Tricots de paille et crin, cervinals,

Gazes de soie, lisses et égyptien,

Barège pure laine, [illegible] unie imprimée, et unie,

Barège pour voiles,

Grenadines, Broderies, Florence,

Etoffes [illegible]

Robes jaconat brodées, à bandes,

Jaconas et mousseline imprimées,

Rubans taffetas noir,

Ombrelles et parapluies de soie,

20 caisses de guinghams et 8 caisses mouchoirs Bayonne,

Eau de Cologne, cigares, au prix des manufactures.

23 mars

VIN rouge en barriques—[illegible] St-Julien, Margaux, St-Estèphe, Montferrand, [illegible] Léoville, Médoc [illegible] à vendre par

POREE & GIRARD,

7 St-Louis

VIN rouge et blanc en caisses—[illegible] St-Julien, Ch. Margaux, Haut Sauterne, Haut Barsac, Ch. Yquem, à vendre par — POREE & GIRARD,

7, St Louis

VIN blanc en demi barriques—20 demi-barriques Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par

POREE & GIRARD,

7, St-Louis

EAU DE VIE—52 demi quarts et huitièmes de pipes des marques suivantes: J. Hennessy, Pinet Castillon, J. J. Dupuy, A. Camus, à vendre par

POREE & GIRARD,

7 St-Louis

VIN ROUGE—50 barriques;

VIN BLANC—50 barils, en débarquement du Caserong, de Bordeaux, à vendre par

LOISON & SILVESTRE,

13av — 24, rue de la Douane

200 caisses vin rouge diverses marques;

100 " blanc "

50 caisses vin rouge Chateau Lafitte, vieux,

45 do do Haut Brion do

15 do do Chateau la Rose, do

A vendre par — NADAU DU TREIL,

EN magasin—20 barriques vin de famille;

35 1/2 " "

100 barils vin blanc diverses marques, à vendre par — NADAU DU TREIL,

50 caisses vin Muscat;

100 paniers Champagne diverses marques;

50 barriques imitation Brandy;

25 do Brandy ordinaire;

25 do N. Y. Gin; à vendre par

NADAU DU TREIL.

VIN ROUGE—140 barriques bon ordinaire,

16 do pour famille

En débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux, à vendre par — X. LAMBERT,

16av — No 42, rue des Magasins.

Changement de domicile.

LE soussigné informe le public qu'à dater de ce jour son magasin qui était 26 rue Toulouse, est transféré 164, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre.

JOHN CLAUZURE.

VIN rouge—50 caisses vieux vrai Cantenac Léoville, 1844, 100 caisses vin ordinaire, à vendre par

JOHN CLAUZURE,

11 mars — 164, Royale

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses cerises, 30 caisses fruits assortis, à vendre par

JOHN CLAUZURE,

164, rue Royale

EN débarquement du Manchester, venant du Havre—

10 caisses de 100 1/2 boîtes sardines à l'huile, à vendre par — JOHN CLAUZURE,

164, rue Royale

EN débarquement du Radius, venant de Bordeaux, 40 barriques vin rouge pour famille, à vendre par

JOHN CLAUZURE,

164 rue Royale

CHAMPAGNE—En débarquement du navire Edward Everett, du Havre—25 paniers marque "La Clef," Delbeck Deutz, à Reims, à vendre par

GILDEMEESTER & Co,

33 rue Gravier

ABSINTHE suisse—125 caisses [illegible] Bramston & Co, en magasin et à vendre par

GILDEMEESTER & Co.

33, rue Gravier

VENTES DE CEJOUR

Succession de Mme veuve [illegible]

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau No 54, rue Toulouse

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 3 avril 1852, il sera vendu à l'encan le samedi 8 mai 1852, à midi, à la Bourse St Louis, pour le compte de ladite succession,

RICHARD, nègre âgé d'environ 40 ans, bon sujet,

CLARISSE, âgée d'environ 35 ans,

BENOIT, nègre âgé d'environ 50 ans, propre à tout.

GUSTINE, négresse âgée d'environ 40 ans, ayant une jambe de bois,

MARTHE, négresse, âgée d'environ 30 ans.

Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale sur les esclaves vendus jusqu'à parfait paiement, avec privilège de vendeur.

Les actes de vente pardevant P. Lacoste, not. pub. aux frais des acquéreurs.

5 av—17, mai 7,—

Succession de Stephens Mopello.

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 avril 1852, il sera vendu le Samedi 8 mai prochain à midi à la Bourse St Louis, pour compte de ladite succession:

EDMOND dit EDWARD, mulâtre âgé d'environ 29 ans.

[illegible]

Superbes Terrains à Mandeville faisant face au Lac.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

[illegible]

Tabac! Tabac!

PAR MORPHY & NEVINS

SAMEDI 8 mai 1852 [illegible]

275 [illegible]

Conditions comptant

PAR S. GUINAULT, ENCANTEUR

IL sera vendu samedi 8 mai 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis

[illegible]

Terrains au faubourg Franklin.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu le 8 mai 1852, à midi, à la Bourse de la Cité,

4 terrains situés encoignure des rues [illegible] et Mosquée,

[illegible]

Bonne blanchisseuse et repasseuse.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vente de syndic.

[illegible] vs ses créanciers.

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR

[illegible]

Conditions—Toutes sommes [illegible]

Les catalogues détaillés seront prêts six jours avant la vente.

Vente de Syndic.

L. Spence & Co. vs leurs créanciers

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

[illegible]

Succession de Jacques Louis Prevost.

PAR S. GUINAULT, encanteur

IL sera vendu le samedi 22 mai 1852, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis [illegible]

NORA [illegible]

FANNY [illegible]

Acte pardevant A. Boudousquie [illegible]

TOILERIES.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Radius, de Bordeaux, Empire City, Jeanne Mathilde et Atlantic, de New-York, les articles suivants, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés au comptant:

Toiles d'Irlande 5/4, do do 6/4 pour taie d'oreiller

[illegible]

BARRIERE, LACAPELLE & Co.

9 rue Chartres

H. De Goer & Riffard,

Agents pour la Consommation chez de Z. Grunier,

[illegible]

Sirop—Sirop Sirop.

LES soussignés sont prêts à fournir aux limonadiers, confiseurs et épiciers, des sirops de toutes qualités [illegible]

VALLETON & Co.

REÇU par le navire Henry, de Marseille:

40 barriques vin de Bergerac,

40 barils " Nerac,

15 " Madère.

A vendre par — FCO DE FUENTES & Co.

FRUITS à l'eau de vie—[illegible] caisses [illegible] cerises à l'eau de vie, à vendre par

FCO DE FUENTES & Co.

PAPIER français—10 caisses papier [illegible]

10 " " " ecolier,

10 balles papier d'emballage,

vendre par — FCO DE FUENTES & Co.

AMIDON de la Havane—[illegible] en magasin et à vendre par

DELVAILLE & MORENO

PETITS POIS—[illegible] à vendre par

EUG. ROCHEREAU & Co.

J. F. LELIEVRE expose aux habitants de la campagne son magasin qu'il continue à tenir en ville pour du comptant, les articles de son fonds, consistant en:

Livres de prières et de piété

Livres classiques,

Images, chapelets, médailles, &c. &c. &c.

Ayant une grande quantité de livres élémentaires [illegible]

[illegible]

Il lui reste quelques années des journaux suivants qu'il offre aux collectionneurs:

L'Illustration, [illegible]

Echo des Feuilletons, [illegible]

Journaux des jeunes filles, [illegible]

[illegible]

DIAMANTS & BIJOUTERIE fine, au prix coûtant, pour clore une consignation, en lot convenable aux acheteurs.

24 karats brillants recoupés;

11 paires dormeuses en brillants très gros,

15 bagues chevalières [illegible]

20 " émeraudes, rubis et perles fines,

30 " émail et cornaline,

20 paires boutons d'oreille or et perles fines,

40 broches en brillants roses,

25 chaînes sûreté or, gilet à gourmette et autres

20 paires boutons carrés à émail, or,

30 " " émeraude et rubis pour dames,

30 " garnitures mantelet or et émail,

40 bagues montées or assorties pierres fines,

10 bagues or, montre riche pour enfants,

16 douzaines médailles argent,

10 curedents en or,

30 objets fantaisie pour chaînes de montre dits breloques, tels que perroquets, macaques, revolvers à pierre, tambours, poires à poudre, pantins, &c. &c.

12 bracelets or, montés diamans riches,

1 broche corneille en brillants extra riches;

12 garnitures ou crochets de chaîne en or;

12 garnitures de boutons gilet or émaillé,

12 tabatières argent pour hommes et pour dames,

12 " argent doré,

18 timballes en argent,

Toutes ces marchandises sont garanties et taillées à la dernière mode, à vendre par

H. DE GOER & RIFFARD,

21, Magasins

VIN blanc en caisses—47 caisses Haut-Sauterne, à vendre par — J & J TARDOS,

19 ms — 31, Vieille-Levée

VENTES A L'ENCAN.

Mobiliers [illegible]

PAR N. VIGNIE, Encanteur

LUNDI 10 mai, à 10 heures [illegible] sera vendu au No 122, rue Bienville,

Un Mobilier complet,

Conditions—comptant

Grande vente régulière de commerce de 1,000,000 Cigares de la Havane,

PAR MORPHY & NEVINS

VENDREDI 21 mai 1852, il sera vendu à 10 heures A. M. au magasin d'importeur [illegible] Vella, 73, Magasins, 1,000,000 cigares de [illegible] la Havane par le vendeur, [illegible] avec les échantillons et pour ne pas être [illegible]

Conditions:—Au dessous de $250 comptant, de $250 à $500, 90 jours, de $500 à $1000 à 4 mois, au dessus de $1000, six mois, en billets endossés à satisfaction du vendeur, en escomptés à 10 pour cent par an.

[illegible] Les catalogues seront prêts le [illegible] 19 du courant, et les cigares pourront être [illegible]

Vente par catalogue d'eaux de vie françaises, vins, sardines, etc.

PAR BERNARD TURPIN

MARDI, 18 mai 1852, à dix heures [illegible] au magasin No 20, rue Vieille [illegible] pour clore diverses consignations,

450 futailles eaux de vie françaises [illegible]

2500 caisses vin de Bordeaux, St Julien, [illegible] St Emilion, Château Margaux, Cantenac, [illegible]

[illegible] caisses vin blanc Haut Sauterne,

150 do fruits à l'eau de vie,

150 do cerises à l'eau de vie,

300 do sardines grandes, 1/2 et 1/4 boites, différentes marques;

20 pipes gen. [illegible]

200 paniers champagne différentes marques, grandes et demi-bouteilles

20 do fine Vinaigre Essence

100 caisses cognac No 1, de deux ans,

20 do marasquin,

20 paniers [illegible], etc.

Conditions libérales. Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.

Vente de Syndic.

J. A. James & Co vs leurs créanciers.

PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan le jeudi 20 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 10 avril 1852 et à la prière des instructions de R. H. Thompson, syndic des créanciers de J. A. James & Co, les propriétés suivantes appartenant par les dits insolvables à leurs créanciers, savoir:

Un certain lot de terre au faubourg Lafayette, [illegible]

Aussi—Divers comptes courants actuellement sur les livres des insolvables, dont une liste sera donnée au moment de la vente.

Conditions comptant

L'acte de vente devant A. A. Boudousquie, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

17av—19 et 20mai

Ligne de steamers de New-York à Savannah.

Une fois par semaine.

Les magnifiques steamers [illegible] FLORIDA, [illegible]

ALABAMA, [illegible]

[illegible]

Pour Philadelphie.

Compagnie de Navigation à Vapeur de Philadelphie.

Le magnifique steamship STATE OF GEORGIA, du port de 1500 tonneaux, [illegible]

PADELFORD, FAY & Co. [illegible]

[illegible] BIRON & MARTIN, agents

POUR NEW-YORK

Compagnie des Steamers de la Malle des Etats-Unis.

Pour New-York, directement par la Havane.

[illegible]

On ne prendra plus de fret pour la Havane que sur espèces. Aucun connaissement ne sera signé après le départ du steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la compagnie, 55, rue des Magasins, chez

JAMES R. JENKINS,

Agent.

Californie et Oregon

[illegible]

ARMSTRONG, HARRIS & Co., agents,

42, rue Natchez, près Camp

Compagnie de Steamers de la Malle des Etats-Unis.

OUVERTURE DU CHEMIN DE FER DE PANAMA.

[illegible]

Bureau de la Compagnie, 55, Magasins.

22 mars — JAMES R. JENKINS, agent

Paquebot régulier des Attakapas.

[illegible] DELIA, capitaine A Castille, [illegible]

DAREY & [illegible]

AVIS. [illegible]

Pour les Attakapas

Le beau steamer tirant peu d'eau ANNA No 2, capitaine J. J. Lacerda, partira pour les Attakapas [illegible]

Pour Indianola & Port Lavacca

La goélette WARTON, [illegible]

K. J. HART & Co.

Pour la Havane—Le paquebot [illegible] MOUNT VERNON, [illegible]

DE VAILLE & VOGEL

Pour Vera-Cruz—Le beau et fin voilier paquebot NANCY ELLEN, capitaine Henry Gare, [illegible]

[illegible]

Pour St Pierre (Martinique) [illegible] MARIE LAURE, JULIA, [illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD & Co.,

Pour Liverpool—Le navire [illegible] MOUNTAINEER, [illegible]

H. V. BAXTER 25, rue Carondelet

Pour passage, ayant des accommodations supérieures pour passagers de chambre et d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord, poteau 21, 1er district.

REDUCTION! REDUCTION!

Avis aux Entrepreneurs.

LES soussignés ont l'honneur de faire savoir aux entrepreneurs, leurs amis et le public en général, [illegible]

DE POUILLY & GAGNET,

4ms — Vieux Bassin

La plus belle découverte qui se soit faite de nos jours, avec laquelle chacun peut être, en quelques heures d'étude, son PHARMACIEN et UN PARFAIT MEDECIN.

MONSIEUR DESCHAMPS, auteur de cette philanthropique découverte, a laissé à son départ pour le Mexique, chez **M. Victor Hébert & Co., rue de Chartres, No 149,** le dépôt de ses méthodes, ainsi qu'un seul ouvrage réservé à tous les malades; plus, une méthode en anglais et en français qui en contient la recette et les prescriptions, se trouvant par 121 attestations parties des personnes guéries à la Nouvelle-Orléans et aux environs, qui les ont signées et jointes aux méthodes. [illegible]

RESTAURANT VICTOR,

BROWNSVILLE (*Texas*)

LE soussigné annonce avec plaisir à ses amis et au public qu'il a arrangé et meublé à neuf son restaurant, qui est si avantageusement connu, une maison [illegible] Les chambres sont grandes et aérées, et peu de propriétés dans le Texas offrent autant d'agrément.

Les prix sont modérés. Conditions: Comptant.

La table sera toujours approvisionnée de tout ce qu'il y a de plus délicat sur les marchés de la Nouvelle-Orléans, de Brownsville et de Matamoros.

Les vins et liqueurs sont des meilleures qualités.

VICTOR MANSILLAUER.